

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 10 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 10 mai, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 03 mai 2022, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	M. Gilles MARQUET
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Eliane GRANET
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	M. Florent MONEYRON
Mme Annick FORESTIER	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Déolinda DE FREITAS	M. Jean-Louis DERBIAS
M. Alain COSSON	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	M. Bernard FRASIAK
M. Guillaume FRICKER	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Sylvie ROCHE	M. Antoine LUCAS
M. Romain FERRIER	Mme Laurence GONINET
Mme Anne-Marie OLIVON	

Suppléants présents : M. Patrice BLANC, M. Michel SEVE

Etaient représentés (procuration) :

M. Christian BOURNAT (à Mme Marie-France MARMY)
Mme Catherine MORAND (à Mme Sylvie ROCHE)
M. Cédric DAUDUIT (à Mme Elisabeth BRUSSAT)
M. René BROUSSE (à Mme Michelle CIERGE)
Mme Séverine VIAL (à M. Bernard FRASIAK)

Etait absent :

M. Patrick GIRAUD

VOTE : En exercice : 35 Présents : 29 / Représentés : 5 Votants : 34

Mouvement en cours de séance (entrées/sorties) :

- Sont arrivés en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme
- Sont partis en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : Réseau des Médiathèques entre Dore et Allier - Demande de labellisation de la Communauté de Communes entre Dore et Allier au label « Terre de jeux 2024 » dans le cadre et pour la conduite du projet FABCITY

Réseau des Médiathèques entre Dore et Allier
Demande de labellisation de la Communauté de Communes entre
Dore et Allier au label « Terre de jeux 2024 »
dans le cadre et pour la conduite du projet FABCITY

Madame la Présidente rappelle que le Réseau des Médiathèques entre Dore et Allier, dans le cadre de son programme d'action culturelle, met en place avec les habitants des chantiers participatifs et contributifs. S'appuyant sur cette démarche et associant plusieurs services de l'intercommunalité, la Communauté de Communes s'est engagée dans la démarche-projet FABCITY. Il s'agit d'inventer et de créer, avec un groupe de citoyens intégrant - parents, enfants, seniors - à travers des ateliers collaboratifs, un espace collectif partagé qui aboutira à la construction d'un skate-park intercommunal.

Ce programme, actuellement dans une phase de prototypage financée dans le cadre du programme LEADER, nécessitera ensuite, pour être mené à bien, l'obtention de financements qui seront sollicités auprès de plusieurs partenaires.

Afin de faciliter et d'appuyer ces demandes futures de financements, il est proposé que la Collectivité puisse effectuer la demande d'obtention du label **Terre de jeux 2024**. En effet, dans le cadre de la tenue des Jeux Olympiques, à Paris en 2024, et avec la pratique du Skateboard retenue dans les compétitions officielles, les initiatives conduites en direction de ce sport, sur le territoire national, seront encouragées et soutenues.

Terre de Jeux 2024 est un label destiné à tous les niveaux de collectivités territoriales et au mouvement sportif qui souhaitent, quels que soient leur taille et leurs moyens, s'engager dans l'aventure des Jeux. Ce label est destiné à mettre en valeur leurs bonnes pratiques et à inciter à mettre encore plus de sport dans le quotidien, partout en France. Au-delà d'un engagement sur les valeurs et l'ambition de Paris 2024, les collectivités labellisées s'engagent à mettre en place ou déployer des programmes liés au sport. Les actions auxquelles s'engagent les labellisés sont adaptées à leur taille et à leurs moyens : des actions simples pour les plus petites communes, des actions plus élaborées pour les régions ou Fédérations.

Les labellisations se font sur un rythme régulier au fil des candidatures, avec un délai d'instruction de quelques semaines entre le dépôt de la candidature et la réponse sur l'obtention ou non du label. Une structure environ est labellisée par mois. La labellisation s'obtient en candidatant en ligne sur le site terredejeux.paris2024.org. **Le label est gratuit et n'implique pas d'investissement.**

Précisément, ce label Terre de Jeux 2024 permet de bénéficier :

- D'une identité exclusive pour s'associer aux Jeux
- D'un accès privilégié aux informations, outils, événements de Paris 2024
- Du partage d'expériences avec une communauté engagée
- Du coup de projecteur des Jeux pour promouvoir les actions et les territoires
- De la possibilité de candidater pour devenir Centre de Préparation aux Jeux

Enfin, Le label Terre de Jeux 2024 n'a pas vocation à financer les actions des entités labellisées. **Cependant, grâce à aux partenariats avec des institutions, il offre l'opportunité de répondre à des appels à projets permettant d'obtenir des financements pour des projets spécifiques** (Impact 2024, Design Actif avec le dispositif Action Cœur de ville, Appel à projets avec l'Agence Nationale du Sport, Appel à projets avec le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, etc.).

AR PREFECTURE

063-246301097-20220510-20220510_08-DE
Reçu le 12/05/2022

CCEDA
CC 10/05/2022
(08)

Aussi, Madame la Présidente propose à l'Assemblée :

- De l'autoriser à procéder à la demande d'obtention de la labellisation « Terre de jeux 2024 » et de signer tous les documents permettant cette labellisation.

Après en avoir délibéré, le conseil de la Communauté de Communes APPROUVE la proposition de Madame la Présidente, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 12 mai 2022

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente